

BREVET PONT-TUBE SOUS-MARIN ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

FICHE N° 1612

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

Période de fabrication : -

Fabricant : Inconnu

Domaines : Droit

Sous-domaines : Propriété intellectuelle

Organisme : Institut national de protection industrielle (INPI)

Ville : Paris

Modèle :

Matériaux :

Description

Inventeur: Jules-Jacques Rabinel, ingénieur

"Pour un nouveau pont tube, sous-marin, devant servir de passage ferme, entre la France et l'Angleterre"

01/05/1869

Utilisation

Durée: quinze ans.

N^o 34616

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Les brevets qui n'ont pas acquis leur valeur avant le commencement de l'année des cours de la durée de son brevet (1).

Le brevet qui n'a été par lui ou quelqu'un en découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui n'aura été de l'étranger pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie de causes de son inaction.

Le brevet qui aura été introduit en France du sujet fabriqué en pays étranger et considéré à ceux qui sont garantis par son brevet.....

Art. 33.

Quiconque, sans les restrictions, annonces, prospectus, affiches, insertions ou autres, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet dûment enregistré aux B^x, ou après l'expiration d'un brevet existant, ou qui, étant breveté, méconnaîtra sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter sa note sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de
l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 1^{er} mars 1869, à 11 heures
45 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département
de la Seine, et constatant le dépôt fait par le Sr

Prabirel

une demande de brevet d'Invention de quinze années, pour
son pont tube sous marin, destiné à être placé
entre la France et l'Angleterre.

Arrête ce qui suit:

Article premier.

Il est décerné au Sr **Prabirel (Julien Jacques)**,
ingénieur civil, à Paris, rue de l'abbaye,
N^o 16,

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de
la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité
ou de l'exactitude de la description, un brevet d'Invention de quinze
années, qui ont commencé à courir le 1^{er} mars 1869,
pour son pont tube sous-marin destiné à être
placé entre la France et l'Angleterre.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'Invention, est décerné
au Sr **Prabirel**
pour l'en servir de titre.

Il est arrêté de donner joint un des doubles de la description
et son des doubles du dessin déposés à l'appui de la
demande, la conformité entre les pièces descriptives ayant été dûment reconnue.
Paris, le premier Mai mil huit cent soixante-neuf.

Pour le Ministre et par délégation:

Le Directeur du Commerce intérieur.

1) Le droit de brevet cesse du jour de dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1844.
La loi n^o 34616 est insérée à l'Administration le droit d'inscrire des
dépôts pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation
des inventions ou découvertes.
Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des
tribunaux civils.
Le Ministre ou peut être autorisé à recevoir des demandes, soit à
obtenir des Brevets pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation
des inventions ou découvertes, soit à leur refuser dans d'autres
cas.

PROJET
d'un
PONT-TUBE SOUS-MARIN
ENTRE LA FRANCE & L'ANGLETERRE

PLAN-MODELE DÉPOSÉ

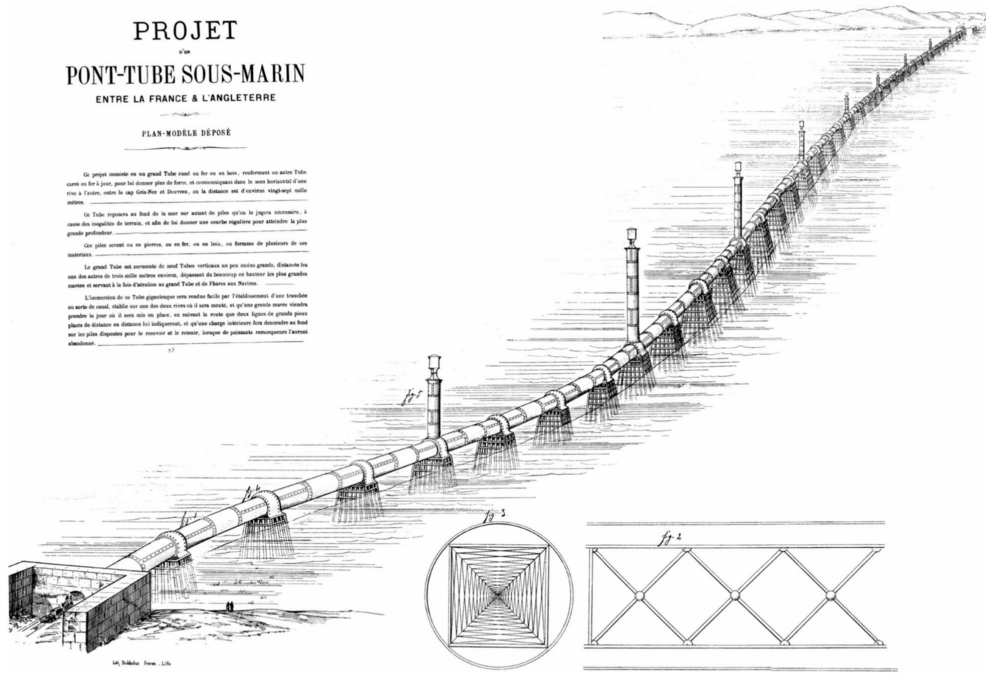
Ce projet consiste en un grand Tube souterrain en fer ou en bois, soutenu par des Tubes courts en fer à jour, pour lui donner plus de force, et conséquemment dans le sens horizontal d'une rive à l'autre, entre le cap Sable-Rouge et Dover, en la distance de 20 lieues, réglé ainsi qu'il suit.

Ces Tubes souterrains au fond de la mer sur un socle de plâtre ou de pierre, à une distance de 100 toises de terre, et de lui donner une courbe régulière pour atteindre la plus grande profondeur.

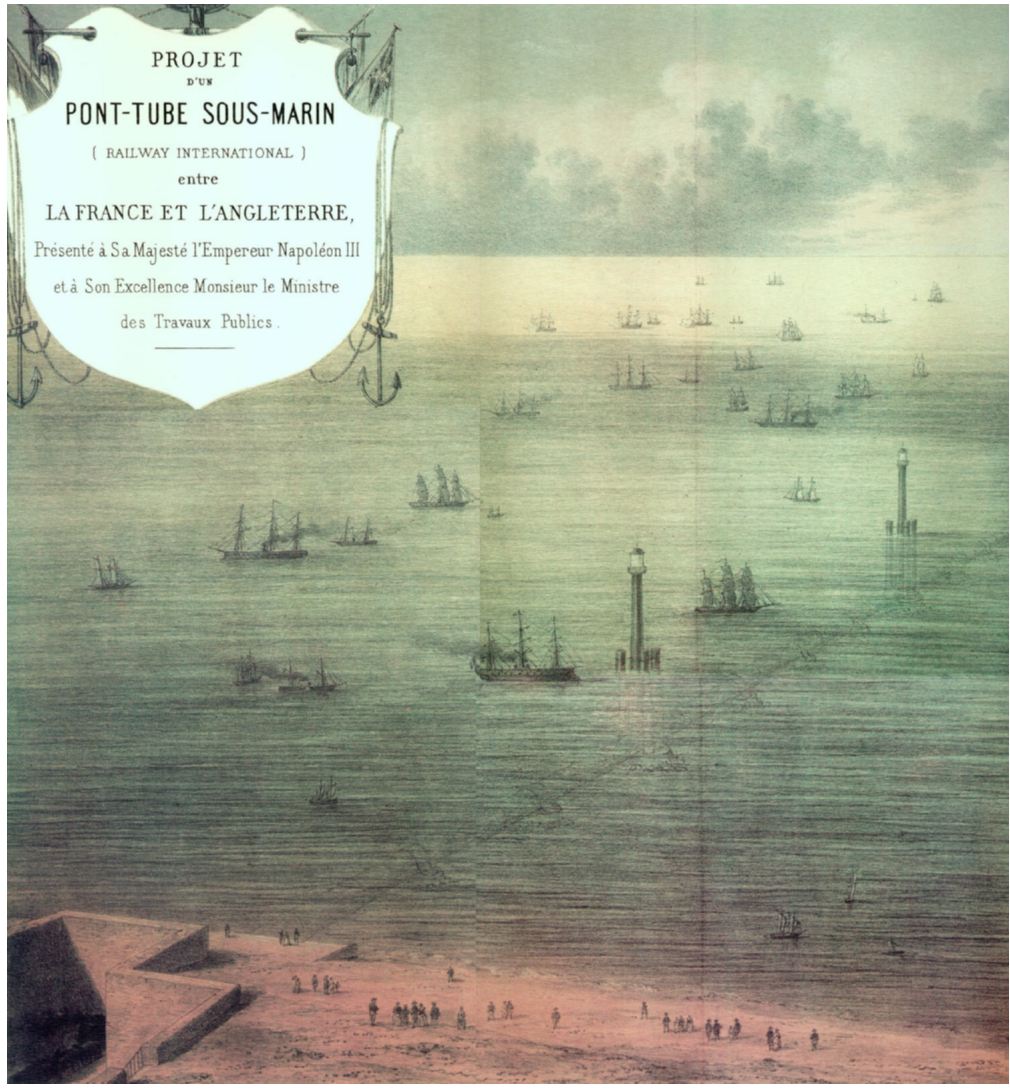
Ces tubes courts ou en pierre, ou en fer, ou en bois, ou en béton de plâtre ou de ciment.

Le grand Tube est soutenu de ses Tubes verticaux sur des socles en pierre, distants les uns des autres de trois mille mètres environ, depuis le commencement de la mer jusqu'à la fin de l'opération au grand Tube et de l'autre rive de l'autre.

L'entretien de ce Tube gigantesque sera assuré par l'établissement d'une traversée en fer ou en bois, établie sur une des rives de la mer, et qui sera portée sur des socles en pierre ou en fer, et qui sera chargée de recevoir les divers objets de commerce et de navigation qui passeront par le grand Tube.



J. H. P. Rivin



Pour nous citer :
Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Brevet Pont-tube sous-marin entre la France et l'Angleterre (Inconnu), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=1615>, consulté le 2026-06-12